

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 11 janvier 2024 portant nomination des
membres de la Commission paritaire de l'enseignement
supérieur libre confessionnel**

A.Gt. 10-10-2025

M.B. 21-10-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 1^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné, les articles 91, 93 et 94 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 février 1993 relatif aux Commissions paritaires dans l'enseignement libre confessionnel, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 23 novembre 1998 et 08 novembre 2001 et par le décret du 03 mars 2004 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 janvier 2024 portant nomination des membres de la Commission paritaire de l'enseignement supérieur libre confessionnel, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 1^{er} octobre 2024, 13 mai 2025 et le 26 août 2025 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, l'article 78, §1^{er}, 17^o ;

Vu l'acte de subdélégation AD-AGE-0395 du 17 février 2021 pris en faveur de Monsieur Jan MICHIELS, Directeur général adjoint expert ;

Considérant qu'il convient de remplacer les membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, second tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 janvier 2024 portant nomination des membres de la Commission paritaire de l'enseignement supérieur libre confessionnel, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 1^{er} octobre 2024, 13 mai 2025 et le 26 août 2025, le tableau est remplacé par le suivant :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Francis PENNING	M. Bernard DETIMMERMAN
Mme Anne-Marie VALENDUC	M. Philippe DOLHEN
M. Jean-Luc DAMRY	M. Pierre VAN RAEMDONCK
Mme Valérie MAYENCE	Mme Nathalie KALINOWSKI
Mme Valérie DUMONT	M. Georg BRANDT
Mme Raja HAMDI	M. Roland LAHAYE

X.	X.
X.	X.
Mme Kelly JOSSE	M. Benoît RENARD
M. Christophe SPENS	M. Etienne DUTRIEUX
M. Bertrand BIELANDE	M. Jean-Michel HAESEVOETS

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 10 octobre 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Directeur général adjoint expert,

J. MICHIELS